Mars 2016

**Utilisation de l’Outil REXFFA**

Tous les membres de l’aéroclub ASPTT sont invités à se servir du nouvel outil mis en place par la FFA pour enregistrer leurs expériences et en faire profiter les autres membres du club.

**Que faut-il déclarer ?**

L’outil peut servir à enregistrer les événements suivants (liste non limitative) :

**Sûreté**

Contrôle des accès

Perte ou vol de matériel ou de documents

Intrusion de personnes non autorisées dans les locaux, le hangar ou un des avions du club

Faits commis par des personnes étrangères au club

Problèmes causés par des avions de passage

**Sécurité générale** (autre que la sécurité des vols)

Accidents de circulation

Chute, malaise, intoxication ou blessure

Fumée, incendie ou explosion

Risque électrique

**Sécurité des vols**

Problèmes liés à l’atterrissage (atterrissage en campagne, atterrissage dur, cheval de bois, sortie de piste, amerrissage)

Problème d’avitaillement

Collision avec oiseau

Panne (instruments, moteur, électricité, radio, cellule)

Fumée, incendie

Givrage carbu/cellule

Problèmes liés au pilotage (dépassement du facteur de charge)

Problèmes liés à la navigation (égarement, panne d’essence, météo, passage en IMC, vol à basse hauteur)

Malaise du pilote/ d’un passager

Oublis (barre de traction, flammes, documents, carte d’essence)

Problèmes causés par d’autres avions (incursion sur piste, AIR PROX

Infractions à la réglementation (officielle ou du club)

**Attention** : la réglementation nationale et européenne vous oblige à déclarer certains événements et vous oblige également à faire une première déclaration dans un délai de 72 heures.

**Comment ouvrir l'outil REX ?**

Le plus simple est d'ouvrir le site de l'aéroclub (http://www.acaspttpoitiers.fr/), puis de cliquer sur le bouton REX FFA, colonne de droite de la page d'accueil, en bas. L'outil s'ouvre directement avec le bandeau

Recherche / Recherche nationale / Documents / Déposer une déclaration / Abonnement

**Comment faire une déclaration ?**

Ouvrir l'outil comme ci-dessus. Dans le bandeau supérieur, cliquez sur

Déposer une déclaration

Vous devez obligatoirement remplir les points suivants :

Cette déclaration concerne (choisir entre sûreté, sécurité générale et sécurité des vols ; voir exemples donnés plus haut)

Date de l’évènement (choix de la date dans un calendrier déroulant)

Description de l’évènement (vous pouvez vous contenter d’une description sommaire qui sera complétée plus tard).

Si vous le souhaitez, vous pouvez utiliser la fenêtre Commentaires pour dire en quoi cette expérience vous a aidé.

Si vous cochez Sécurité des vols (seule catégorie qui intéresse la FFA), vous devrez également remplir les cases suivantes avec l’aide de listes déroulantes :

Votre fonction au moment de l’évènement (élève, pilote, instructeur, passager, mécanicien, etc.)

Nombre et type de personnes concernées

Lieu

Météo

Environnement (classe d’espace aérien, zone réglementée ou dangereuse, etc.)

Type de vol (VFR jour, nuit, spécial, etc.)

Nature du vol (instruction d.c./solo, solo pilote, maintenance, convoyage, baptême de l’air, etc.

Phase de vol (roulage, décollage, en route, approche, finale, atterrissage, après arrêt moteur, etc.)

Type d’aéronef (DR400 120 ou 140. Le DH251 n’apparaît pas dans la liste : mettre ‘Autre’

Equipement (instrumentation classique / plus GPS / glass cockpit)

La fenêtre Identification est réglée par défaut sur ‘Je souhaite conserver l’anonymat’. Vous pouvez décocher cette case pour entrer votre nom et votre email.

Il ne vous reste plus qu’à cliquer sur ‘Soumettre’ pour envoyer votre déclaration au correspondant prévention-sécurité ou sur ’Supprimer’ pour faire disparaître ce que vous venez d’entrer (utile quand vous voulez simplement tester le système pour vois comment il fonctionne sans faire de déclaration réelle).

**Que se passe-t-il ensuite ?**

Le CPS est avisé du dépôt d’une nouvelle déclaration. Il dispose d’un délai d'un mois pour la vérifier, la valider et décider de son avenir.

Il vérifiera que vous avez bien rempli les cases en faisant les bons choix. Il s’assurera que vous n’avez inclus dans la description de l’incident aucun renseignement susceptible de rompre l’anonymat et dévoiler votre identité ou celle de votre club (en cas d’envoi à la FFA). Il pourra vous aider à décrire plus longuement l’évènement et ses conséquences sur votre expérience personnelle.

Il pourra enfin décider de ne pas accepter votre déclaration s’il la juge inutile, superflue, superfétatoire ou dictée par le ressentiment ou le désir de nuire à un autre membre du club.

Une fois votre déclaration acceptée, corrigée et validée, il la clôturera. Il pourra alors décider de ne la transmettre qu’aux membres de l’aéroclub ou de l’envoyer à la FFA qui, elle-même, décidera si elle mérite une diffusion à l’échelon national.

Une déclaration clôturée ne peut plus être modifiée

**Autres fonctions de l’outil**

Le bandeau qui se trouve en haut de la fenêtre vous permet d’accéder à d’autres fonctions :

Utilisez les trois premiers onglets (Recherche / Recherche nationale / Documents) pour consulter les REX déposés au sein du club ou à l’échelon national, ainsi que les documents que le Président ou le CPS auront choisi de déposer dans l’outil.

Utilisez l’onglet ‘Abonnement’ si vous voulez recevoir les déclarations déposées par tous les membres de l’aéroclub dès que le CPS les aura traités et clôturés. Cette approche permet aux membres qui le préfèrent de ne pas recevoir ce genre de messages (il leur suffit de ne pas s'abonner).

Vous recevrez un message email pour confirmer votre abonnement. Il vous faudra répondre et confirmer dans les 48 heures.